

Avocats associés :

Jean Louis BORIE

Ancien Bâtonnier de l'Ordre
Spécialiste en droit du Travail
Spécialiste en droit des Étrangers

Laurence SALAZAR

Elise TRIOLAIRE

DEA en droit de la propriété
intellectuelle

Julie-Eléna NIELS

DESS en droit social
DU en droit de la responsabilité
médicale

Avocats en collaboration :

Marion BESSE

Master en droit social

Andréa AINE

Master carrières publiques

Arthur BLANCHAMP

Master en droit social

Juriste :

Nawel

CHERLETTE-SOUAT

Master en droit social

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES CSE

Cabinet d'avocats de proximité, situés au cœur de Clermont-Ferrand, intervenant principalement en **droit du travail et droit de la sécurité sociale**.

Nous intervenons tant au profit des **institutions représentatives du personnel** (CSE, OS ...) **qu'au profit des salariés** (représentants du personnel ou non), afin de les conseiller et de les accompagner dans tous les domaines du droit du travail.

Nous intervenons également dans les situations qui impliquent :

- le **droit pénal** (exemple : blessures ou homicides involontaires, en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle) harcèlement moral ou sexuel, travail dissimulé etc...)
- le **droit civil** (contentieux des élections professionnelles, contestations des expertises votées en CSE...)
- le **droit administratif**, (exemple : en cas de compétence de l'administration du travail pour autoriser ou refuser un employeur à licencier un salarié protégé, pour contester la décision de l'administration du travail qui viendrait valider un plan de licenciement collectifs...)
- le **préjudice corporel et la responsabilité médicale**,
- le **droit de la famille**.

Nous assistons et conseillons les **organisations syndicales, les Comités Sociaux et Economiques** dans le champ de toutes leurs prérogatives : économiques et financières, conditions de travail, politique sociale, orientations stratégiques, dans le cadre de la santé et la sécurité, sur les conséquences du statut collectif (*accords d'entreprise, convention collective ...*) mais aussi des activités sociales et culturelles...

C'est dans ce contexte juridique très vaste et parce que les employeurs sont eux-mêmes conseillés que nous proposons aux CSE des **conventions d'accompagnement juridiques** ponctuelles ou régulières afin de les assister et les conseiller **sur tous les sujets qui relèvent de leur compétence**.

Nous pouvons aussi intervenir si nécessaire dans le cadre de **procédures contentieuses** (*notamment à l'occasion de procédures de licenciement économique collectifs, en cas de contestation par l'employeur des expertises votées en CSE (exemple : en cas de risques graves)*).

Nous vous invitons à prendre attache avec le cabinet afin de que nous puissions échanger sur vos besoins et attentes et que nous puissions vous proposer un accompagnement adapté.

Société civile
professionnelle d'avocats
Barreau de Clermont-Ferrand

12 avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand

Tél. (33) 04 73 36 37 35

Fax (33) 04 73 36 37 65

avocats@borie.net

www.avocats-borie-associés.fr



Le premier entretien d'échange ne sera naturellement pas facturé au CSE.

Les tarifs des conventions d'accompagnement juridique sont ensuite proposés selon la nature de vos besoins et des moyens du CSE et sont imputables sur le budget de fonctionnement du CSE.

Pour la SCP BORIE & ASSOCIES